



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2019

(Article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19)

Le rapport financier pour l'année 2019 et le rapport du vérificateur externe seront déposés par la trésorière lors de la séance du mardi 9 juin 2020. Celle-ci commence à 19 h 30.

Les séances du conseil se tiennent à l'hôtel de ville situé au 1960, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare. En raison des règles en vigueur pendant l'actuelle période de pandémie, toute personne est invitée à consulter le site Internet de la Ville afin de confirmer les modalités et les conditions quant à la tenue des séances.

---

Nathaly Rayneault, avocate, o.m.a.  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux